



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Assemblée régulière du 2 septembre 2020

2020-09-63	Adoption de l'ordre du jour
2020-09-64	Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 2 juillet 2020
2020-09-65	Approbation du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 21 juillet 2020
2020-09-66	Approbation du rapport annuel 2019
2020-09-67	Autorisation de signature – Acte de vente – Léonard Pagé Chalifoux Piché Notaires
2020-09-68	Comptes à recevoir
2020-09-69	Comptes à payer
2020-09-70	Annulation d'intérêts - MRC des Laurentides
2020-09-71	Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2021
2020-09-72	Nominations – Postes de pompier éligible et lieutenant
2020-09-73	Demande de congé sans solde – Patrick Tremblay
2020-09-74	Levée de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 3 septembre 2020

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue à huis clos par vidéoconférence compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, le 2 septembre 2020 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents :

Messieurs Denis Chalifoux, président, Richard Forget, vice-président, Sébastien Lajoie, directeur et secrétaire-trésorier, Carl De Montigny, Michel Bazinet, et madame Anne Guylaine Legault, membres.

Étaient également présents : monsieur Daniel Charette, membre substitut et Gabrielle Labonté, secrétaire

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-09-63

2020-09-64

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 2 juillet 2020

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 2 juillet 2020.

ADOPTÉE

2020-09-65

Approbation du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 21 juillet 2020

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 21 juillet 2020.

ADOPTÉE

2020-09-66

Approbation du rapport annuel 2019

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le rapport annuel 2019 de la RIDM.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

2020-09-67

Autorisation de signature – Acte de vente – Léonard Pagé Chalifoux Piché Notaires

CONSIDÉRANT QUE

la Régie désire acquérir les propriétés situées au 198, boul. Norbert-Morin, 303, route 329 Nord et 403, chemin Saint-Denis, à Sainte-Agathe-des-Monts ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise le directeur, monsieur Sébastien Lajoie, à signer l'acte de vente préparé par la firme notaires Léonard Pagé Chalifoux Piché Notaires, pour l'acquisition des propriétés situées au 198, boul. Norbert-Morin, 303, route 329 Nord et 403, chemin Saint-Denis, à Sainte-Agathe-des-Monts.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-09-68

Comptes à recevoir

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 27 août 2020.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation
2020-09-69

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Comptes à payer

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 27 août 2020, au montant de 149 600.04 \$.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-09-70

Annulation d'intérêts - MRC des Laurentides

CONSIDÉRANT

les intérêts courus dans le dossier de la MRC des Laurentides concernant des factures pour formation ;

Numéro de facture	Date de la facture	Montant des intérêts	Description	État de la facture
2019-000064	2019-08-10	1 246,71\$	location autopompe pour formation et examen	PAYÉE
2019-000105	2019-12-27	1 203,95\$	location échelle pour formation et examen	PAYÉE

CONSIDÉRANT QUE

la MRC des Laurentides a procédé au paiement des factures numéro 2019-000064 et 2019-000105 ;

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise l'annulation des sommes correspondantes aux intérêts courus dans le dossier de la MRC des Laurentides concernant les factures 2019-000064 et 2019-000105.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-09-71

Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2021

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration doit adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2021 ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2021, telles que présentées, pour un montant total de 2 295 583.42 \$.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation
2020-09-72

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Nominations – Postes de pompier éligible et lieutenant

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de combler des postes de lieutenant et de pompier éligible ;

CONSIDÉRANT QU'

un processus de recrutement et de sélection a permis de retenir des candidats ;

CONSIDÉRANT

la recommandation des membres du comité de sélection, le tout appuyé par le directeur de la Régie;

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, sur la recommandation du comité de sélection et du directeur, accepte les nominations suivantes, effectif à compter du 21 septembre 2020, avec une période d'entraînement et de familiarisation de six (6) mois travaillés audit poste, le tout selon les dispositions de la convention collective :

à titre de lieutenant :

- Nicolas Lefebvre
- Moira Smith

à titre de pompier éligible :

- Jeff Marleau
- Miguel Côté
- Antoine Bélanger-Leclerc
- Xavier-Pierre Robichaud
- Danick Boudreau

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-09-73

Demande de congé sans solde – Patrick Tremblay

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Patrick Tremblay, chef de district, a transmis une demande de congé sans solde d'un maximum de douze (12) mois ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte la demande de congé sans solde d'un maximum de douze (12) mois de monsieur Patrick Tremblay, chef de district, effectif à compter du 28 septembre 2020.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

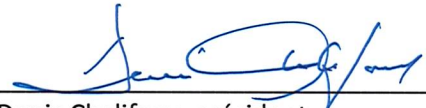
2020-09-74

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS


Période de questions d'ordre général

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15h45.



Denis Chalifoux, président



Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier